



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0242

Signature convention
Crèche câlin-câline

Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 –
Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que le bâtiment actuel de la crèche Câlin-Câline, construit en 1972, ne correspond plus aux normes thermiques et/ou énergétiques ni aux nouvelles pratiques des professionnels ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite donc reconstruire une crèche et l'annexe locale Protection Maternelle et Infantile (PMI) au cœur du projet urbain d'envergure NPRU Tourcoing Bourgogne visant à la revalorisation du quartier ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet de « Reconstruction de la crèche câlin-câline » dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) de la Préfecture du Nord, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 24 juin 2026 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 000 € HT (huit cent mille euros hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par la Préfecture du Nord permet le cofinancement à hauteur de 14,01% du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 5 700 555,69 € HT (cinq millions sept cent mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-neuf centimes hors taxe) ;

DECISIONS

Article 1 : D'accepter la subvention d'un montant maximum 800 000 € HT (huit cent mille euros hors taxe).

Article 2 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Préfecture du Nord, qui contractualise le financement du projet de « Reconstruction de la crèche câlin-câline » et les relations entre les parties.

Article 3 : Les dépenses 2026 et 2027 sont et seront inscrites à leur budget respectif.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 17 SEP. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 17 SEP. 2026

Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0242 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2026

Objet : Signature convention DPV 2026 - crèche câlin-câline

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 17/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : cr_che.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGTEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260917-DAJI_D2026_0242-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/09/2026

